

Conseillers en exercice : 19	
Présents : 18	
Absents : 1	
Pouvoirs : 0	



Département d'Ille et Vilaine
COMMUNE DE MONTREUIL-LE-GAST
 Commune du Val d'Ille-Aubigné

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 25 mars, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel HENRY.

Assistaient à la séance : MM Lionel HENRY, Jean-Yves CLOLUS, Anita OBLIN, Jean-Luc DUGUE, Carole PIGUEL, Pierre FONTAINE, Anne MARGOLIS, Jean-Luc GEFFROY, David LE GALL, Stéphane FLOCON, Stéphanie AMINOT, Éric DURAND, Delphine BEAUDOIN, Catherine LUCAS, M. Jean-Marc DETOC, Morgane CALVEZ, Kevin RENOARD et Vicky RENAULT.

Absents excusés : Mme Laetitia TABART,
Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : M. Kévin RENOARD

N° 01.02-25/03/2021 : Approbation du PV du 11/02/2021

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire soumet le PV de la séance du 11 février 2021. Ce dernier n'appelle pas d'observations.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 11 février 2021.

N° 02.02-25/03/2021 : CCVIA : Désignation des représentants de la commune au sein de la CLECT

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire expose qu'afin de procéder aux transferts de charges en cas de transfert ou modification des compétences communautaire, l'EPCI institue une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui établit un rapport évaluant les charges à transférer et les attributions de compensation correspondantes.

Le code général des impôts définit que la CLECT est créée par l'organe délibérant de l'EPCI qui en détermine la composition à la majorité des 2/3 de ses membres, elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et chaque commune dispose d'au moins un représentant.

La CLECT de la CCVIA est composée de 19 membres titulaires et 19 suppléants.

A ce titre il convient de désigner le titulaire et le suppléant afin de représenter la commune de Montreuil-le-Gast.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **DESIGNE** M. HENRY comme membre titulaire de la CLECT ;

- **DESIGNE** Mme OBLIN comme membre suppléant de la CLECT ;

N° 03.02-25/03/2021 : Vote des taux d'imposition 2021

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire propose de voter les taux d'imposition pour l'année 2021 en conservant le même niveau d'imposition qu'en 2020.

La nouveauté tient dans le fait que le conseil municipal n'a plus à voter le taux d'imposition de la taxe d'habitation (18.67% en 2020).

La compensation du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, promise par l'Etat consiste à récupérer la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Le taux de référence retenu de celle-ci est de 19.90%, à additionner à la part communale (19.24% en 2020) soit 39.14%.

Cela ne change rien pour le contribuable si ce n'est que sur son avis de taxe foncière, la colonne « département » disparaîtra.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ADOPTE** les taux d'imposition suivant pour l'année 2021
- Taxe foncière bâti : 39.14%
 - Taxe foncière non bâti : 43,68%
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 04.02-25/03/2021 : Budget Principal 2021 : Subvention école privée

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire expose que la délibération n°05.01 du 11 février 2021 a fait l'objet d'une demande de modification par les services préfectoraux. En effet, la commune, ayant une école publique doit appliquer le coût réel par élève calculé en lieu et place du coût moyen élève départemental.

M. le Maire rappelle qu'un contrat d'association entre l'Etat et l'école privée de Montreuil le Gast a été conclu à compter de septembre 1998 (contrat d'association n° 313-A).

Le 16 janvier 1999, la Commune représentée par son Maire, et en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 1998 a signé avec l'AEPEC et M. le Directeur de l'Ecole Privée une convention pour la prise en charge communale des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires bénéficiant du contrat d'association. Depuis le 1^{er} septembre 2016 le contrat d'association a été étendu aux classes maternelles.

Coût moyen élève Elémentaire à l'école publique : 488 €

Coût moyen élève Maternelle à l'école publique : 1 167 €

Effectifs d'élèves Montreuillais sur la base élèves à la rentrée scolaire 2020/2021 :

- primaire : 34 (37 en 2019-2020)

- maternelle : 29 (26 en 2019-2020)

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ANNULE** la délibération n°05.11 du 11 février 2021

- **ATTRIBUE** la somme de 16 592 € (13 912 € en 2020) pour le contrat d'association qui sera versée selon les modalités fixées dans la convention ;
- **ATTRIBUE** la somme de 33 843 € (31 980 € en 2020) pour les dépenses de fonctionnement des classes pour les maternelles somme qui sera versée dans les mêmes conditions que le contrat d'association.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;

N° 05.02-25/03/2021 : Budget Principal 2021 : Adhésions et participations
Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire présente au Conseil la proposition faite concernant les adhésions et participations communales aux organismes suivants :

Nom de l'organisme	Votées 2020	Participation 2021 Compte 65541 Contribution aux organismes de regroupement	Proposition 2021 Compte 6281 Concours divers (Cotisations, ...)
ACSE	386,40 €		386,40 €
ALEC			1 539,15 €
ARIC	60,00 €	prise en charge CCVIA	
AMF 35	811,39 €		814,26 €
AMFR			120,00 €
ADMR	1 975,00 €	1 975,00 €	
COS	3 452,93 €	3 904,78 €	
FGDON	150,00 €		165,00 €
GDS Bretagne (forfait cheptel ovins)	40,00 €		40,61 €
Société d'horticulture	40,00 €		40,00 €
OCAVI	25,00 €		25,00 €
Ville des Rosières de France	38,00 €		38,00 €
TOTAL	6 978,72 €	5 879,78 €	3 168,42 €
		9 048,20 €	

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ADOpte** les propositions faites par la commission finances pour les adhésions et participations 2021 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 06.02-25/03/2021 : Espace Jeunes - Vote des tarifs
Rapporteur : Mme OBLIN

Mme Oblin expose les dispositions tarifaires envisagées afin de favoriser et d'accompagner les sorties extérieures des membres de l'Espace Jeunes, poursuivant une politique de réduction des inégalités d'accès aux activités.

La proposition ci-dessous retrace les différentes options

	Quotient 1	Quotient 2	Quotient 3	exemple de sorties
Sortie coût élevé	18,00 €	15,00 €	12,00 €	Karting / laser game...
Sortie coût moyennement élevé	15,00 €	12,00 €	10,00 €	Escalade...
Sortie coût moyen	10,00 €	8,00 €	5,00 €	Accrobranche...
Sortie faible coût	5,00 €	5,00 €	4,00 €	Piscine...
Sortie très faible coût	2,50 €	2,50 €	2,50 €	Musée, festival associatif...

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ADOPTE** la proposition de grille tarifaire pour les sorties de l'Espace Jeunes à compter de juillet 2021
- **ADOPTE** le montant de la cotisation annuelle à l'Espace Jeunes à 10€ à compter de juillet 2021;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 07.02-25/03/2021 : ALSH – Tarifs des mini-camps été 2021

Rapporteur : Mme OBLIN

Mme Oblin présente au Conseil le contenu des mini camps de l'été 2021 organisés par l'ALSH et l'Espace Jeunes ainsi qu'une proposition de tarification.

SEJOUR 9/12 ANS

CAMP ITINERANT: "On garde la ligne!"

Dates: du mercredi 7 juillet au vendredi 9 juillet

Public: 12 enfants accompagnés par 2 animateurs

Logement Bord du canal et au camping de st Médard

Activités: Vélo (déplacements) + pêche de nuit+kayak

Carburant Camion (environ 15€)

Repas: 6€ / jour / pers

Présentation des coûts

Logement	Activités	Transport	Repas	COÛT TOTAL	Coût / enfants
Pour 14 pers	Pour 14 pers	Transferts A/R	Pour 14 pers		51,46 €
49,5	493	10	168	720,5	50

6€*2 jours*14 personnes

Coût ALSH & Prix du séjour / QF

	Com & Alloc		Hcom & Non Alloc	
	ALSH	Coût du séjour	ALSH	Coût du séjour
Inférieur à 200	9,96	59,96	35,58	85,58
200 à 500	19,92	69,92	40,2	90,2
500 à 800	23,52	73,52	44,64	94,64
800 à 1100	28,14	78,14		
1100 à 1400	31,35	81,35		
1400 et +	32,67	82,67		

Tarifs ALSH sans repas

résultat tarif résultat tarif

SEJOUR 3/6 ANS
Accueil de loisirs arc en ciel
Dates: Du mardi 28 juillet au mercredi 29 juillet
Public: 14 enfants accompagnés par 2 animateurs(+ 1 stagiaire)

Activités: Autour du Jardin
 Isabelle BRETONNIERE
 Activité: 60€ + 40€ de matériel
 Repas : 5€ / jr / pers

Présentation des coûts

Logement	Activités	Matériel	Repas	COÛT TOTAL	Coût / enfants
Pour 15 pers	Pour 14 pers		Pour 17 pers		13,21428571
0	60	40	85	185	13 €

Coût ALSH & Prix du séjour / QF

	Com & Alloc		Hcom & Non Alloc	
	ALSH	Coût du séjour	ALSH	Coût du séjour
Inférieur à 200	12,12	25,12	30,98	43,98
200 à 500	19,68	32,68	34,72	47,72
500 à 800	22,94	35,94	38,98	51,98
800 à 1100	26,7	40 €		
1100 à 1400	29,24	42,24		
1400 et +	30,98	43,98		

TARIF ALSH avec repas

SEJOUR 7/10 ANS
Bords de mer
Dates: du lundi 19 juillet au vendredi 23 juillet
Public: 22 enfants accompagnés par 2 animateurs (+ 1 stagiaire)

Logement au camping
 Activités: 1 séances 2h kayak de mer, , découverte naturaliste, chasse aux trésors du corsaire, voilier traditionnel
 Transferts: devis retenu de Bellier 245€ + carburant kangoo (environ 30€)+ 38€ déplacement bus pour activité nature
 Repas: 6€ / jour / pers (pique nique du lundi midi demandé aux familles)

Présentation des coûts

Logement	Activités	Transport	Repas	COÛT TOTAL	Coût / enfants
Pour 25 pers	Pour 22 pers	Transferts A/R	Pour 23 pers		125,79 €
432,4	1470	313	552	2767,4	125

Coût ALSH & Prix du séjour / QF

	Com & Alloc		Hcom & Non Alloc	
	ALSH	Coût du séjour	ALSH	Coût du séjour
Inférieur à 199	16,6	141,6	59,3	184,3
200 à 499	33,2	158,2	67	192
500 à 799	39,2	164,2	74,4	199,4
800 à 1099	46,9	171,9		
1100 à 1399	52,25	177,25		
1400 et +	54,45	179,45		

Tarifs ALSH sans repas

résultat tarif résultat tarif
 journée sans journée + cout
 repas x nb du camp
 de jours de
 camps

SEJOUR 10/14 ANS
Bords de mer
Dates: du lundi 20 juillet au vendredi 24 juillet
Public: 16 enfants accompagnés par 2 animateurs

Logement au camping
 Activités: rando palmée 504€, kayak de mer 278€, escape tour intra muros 120€
 Transferts: devis retenu de Bellier 160€
 Repas: 6€ / jour / pers
Présentation des coûts

Logement	Activités	Transport	Repas	Salaire animateur	COÛT TOTAL	Coût / enfants
Pour 18 pers	Pour 16 pers	Transferts A/R	Pour 18 pers			199,92 €
314,6	874	160	432	1018,24	2798,84	200

Nuitée 6/10 ANS
A Arc en ciel
Dates: 27 juillet
Public: 12 à 16 enfants accompagnés par 2 animateurs

Logement sous l'arc en ciel
Activités:
 Repas : 3€ / pers
Présentation des coûts

Activités	Repas	COÛT TOTAL	Coût / jeunes
Pour 12 pers	Pour 18 pers		3,375
0	54	54	5

Le repas comprend dîner + petit déjeuner

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les activités proposées par l'ALSH et l'Espace Jeunes pour l'été 2021 ainsi que les budgets prévisionnels.
- **VALIDE** les tarifs proposés ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération

N° 08.02-25/03/2021 : Budget Principal : Vote du Compte de gestion 2020

Rapporteur : M. HENRY

Considérant s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice de 2020 relatifs à la commune de MONTREUIL-LE-GAST et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Vu le compte de gestion présenté ci-dessous;

BUDGET COMMUNE - RESULTATS DE CLOTURE 2020						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2019				297 165,15 €	0,00 €	297 165,15 €
Opération de l'exercice	1 220 911,03 €	1 626 044,21 €	170 610,13 €	592 685,75 €	1 391 521,16 €	2 218 729,96 €
TOTAUX	1 220 911,03 €	1 626 044,21 €	170 610,13 €	889 850,90 €	1 391 521,16 €	2 515 895,11 €
Résultat de clôture	0,00 €	405 133,18 €		719 240,77 €		1 124 373,95 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	542 798,86 €		542 798,86 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	1 220 911,03 €	1 626 044,21 €	713 408,99 €	889 850,90 €	1 934 320,02 €	2 515 895,11 €
Résultats définitifs		405 133,18 €		176 441,91 €		581 575,09 €

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 09.02-25/03/2021 : Budget Principal : Vote du Compte Administratif 2020

Rapporteur : M. CLOLUS

M. HENRY quitte la séance.

Considérant le compte administratif 2020 dressé par M. HENRY, Maire;

Considérant que le compte administratif présenté n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes;

Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Vu le compte administratif présenté ci-dessous;

BUDGET COMMUNE - RESULTATS DE CLOTURE 2020						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2019				297 165,15 €	0,00 €	297 165,15 €
Opération de l'exercice	1 220 911,03 €	1 626 044,21 €	170 610,13 €	592 685,75 €	1 391 521,16 €	2 218 729,96 €
TOTAUX	1 220 911,03 €	1 626 044,21 €	170 610,13 €	889 850,90 €	1 391 521,16 €	2 515 895,11 €
Résultat de clôture	0,00 €	405 133,18 €		719 240,77 €		1 124 373,95 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	542 798,86 €		542 798,86 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	1 220 911,03 €	1 626 044,21 €	713 408,99 €	889 850,90 €	1 934 320,02 €	2 515 895,11 €
Résultats définitifs		405 133,18 €		176 441,91 €		581 575,09 €

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte administratif 2020 du Budget Principal
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 10.02-25/03/2021 : Budget Principal : Affectation du résultat

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire expose que le compte administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 405 133.18 euros, et en section d'investissement un excédent de 176 441.91 euros. Le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Affecter l'excédent de fonctionnement au compte 1068 en investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la totalité soit 405 133.18 euros.

Reporter au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » l'excédent d'investissement d'un montant de 176 441.91 euros.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2020 précisée ci-dessus;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 11.02-25/03/2021 : Budget Principal : Vote du Budget Primitif 2021

Rapporteur : M. HENRY

Préalablement à la présentation du budget primitif et conformément aux articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique, M. le Maire communique aux membres du conseil les indemnités brutes perçues par lui-même, ses adjoints et les conseillers délégués.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-2 à L2343-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'approbation du Compte de Gestion 2020 ;

Vu l'approbation du Compte Administratif 2020 ;

Vu l'affectation des Résultats 2020 ;

Vu l'avis de la commission finances du 11 mars 2021 ;

Vu l'état des Restes à Réaliser arrêté en dépenses et en recettes d'investissement ;

Vu la présentation du Budget Primitif 2021 par M. le Maire, équilibré en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 1 498 550.00 €
- Section d'investissement : 2 151 066.00 €
- Budget Primitif global : 3 649 616.00 €

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le budget Primitif 2021 en fonctionnement et en investissement ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 12.02-25/03/2021 : Budget Principal : Virement de la section fonctionnement vers la section d'investissement

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire expose au conseil que la section de fonctionnement dégage un auto-financement prévisionnel d'un montant de 109 866.67 euros et propose un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement comme suit :

- dépenses / fonctionnement : 109 866.67euros
023 / virement à la section d'investissement
- recettes / investissement : 109 866.67euros
021 / virement de la section de fonctionnement

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** ce virement de section à section ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 13.02-25/03/2021 : Budget Principal : Attribution d'une subvention d'équilibre au budget CCAS

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal la situation budgétaire du CCAS et propose de verser une subvention d'équilibre d'un montant de 3 000 euros.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de verser une subvention au budget CCAS 2021 pour un montant de 3 000 € ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 14.02-25/03/2021 :	Budget Assainissement : Vote du compte de gestion 2020
Rapporteur :	M. HENRY

Considérant s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice de 2020 relatifs au budget Assainissement de MONTREUIL-LE-GAST et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Vu le compte de gestion présenté ci-dessous;

BUDGET ASSAINISSEMENT - RESULTATS DE CLOTURE 2020						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Depenses ou deficit	Recettes ou exedent	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes
Résultat reporté 2019		13 808,39 €		29 686,97 €	0,00 €	43 495,36 €
Opération de l'exercice	162 039,19 €	122 397,90 €	60 536,60 €	71 147,11 €	222 575,79 €	193 545,01 €
TOTAUX	162 039,19 €	136 206,29 €	60 536,60 €	100 834,08 €	222 575,79 €	237 040,37 €
Résultat de clôture	0,00 €	-25 832,90 €		40 297,48 €		14 464,58 €
Reste à réaliser			1 965,00 €	0,00 €	1 965,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	162 039,19 €	136 206,29 €	62 501,60 €	100 834,08 €	224 540,79 €	237 040,37 €
Résultats définitifs		-25 832,90 €		38 332,48 €		12 499,58 €

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 15.02-25/03/2021 : Budget Assainissement : Vote du compte administratif 2020

Rapporteur : M. CLOLUS

M. HENRY quitte la séance.

Considérant le compte administratif 2020 dressé par M. HENRY, Maire;

Considérant que le compte administratif présenté n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes;

Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Vu le compte administratif présenté ci-dessous;

BUDGET ASSAINISSEMENT - RESULTATS DE CLOTURE 2020						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Depenses ou deficit	Recettes ou exedent	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes
Résultat reporté 2019		13 808,39 €		29 686,97 €	0,00 €	43 495,36 €
Opération de l'exercice	162 039,19 €	122 397,90 €	60 536,60 €	71 147,11 €	222 575,79 €	193 545,01 €
TOTAUX	162 039,19 €	136 206,29 €	60 536,60 €	100 834,08 €	222 575,79 €	237 040,37 €
Résultat de clôture	0,00 €	-25 832,90 €		40 297,48 €		14 464,58 €
Reste à réaliser			1 965,00 €	0,00 €	1 965,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	162 039,19 €	136 206,29 €	62 501,60 €	100 834,08 €	224 540,79 €	237 040,37 €
Résultats définitifs		-25 832,90 €		38 332,48 €		12 499,58 €

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ADOPTÉ** le compte administratif 2020 du Budget Assainissement
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 16.02-25/03/2021 : Budget Assainissement : Affectation des résultats 2020

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire expose que le compte administratif 2020 présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 25 832.90 euros, et en section d'investissement un excédent de 38 332.48 euros. Le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

- Reporter le déficit de fonctionnement au compte 002 en fonctionnement « solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » pour 25 832.90 euros.
- Reporter au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » l'excédent d'investissement d'un montant de 38 332.48 euros.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2020 précisée ci-dessus;

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 17.02-25/03/2021 :	Budget Assainissement : Mise à jour du tableau des amortissements et des dotations aux amortissements
Rapporteur :	M. HENRY

M. le Maire rappelle que par délibérations n°12.2-06/03/2014 et n°17.02-06/03/2020, les amortissements suivants ont été approuvés :

Opération d'ordre		Nature de l'amortissement	Montant	Durée	Annuité 2020	
DI vers RF	1391 777	amort des sub d'équipements percues	491 333,00	50	9 826,66	
DF vers RI	6811	28158	amort station d'épuration	1 500 970,21	50	30 019,40
		2815	amort autres installation, matériel et outillages	523 606,23	50	25 813,35
		28031	amort frais d'études, de recherche et dvpt	34 341,07	5	6 868,21
		28158	amort autres immobilisations corporelles	25 338,46	3	8 446,15

Suite à des dépenses effectuées en 2020, il convient de mettre à jour les tableaux d'amortissement. Ces amortissements prendront effet à compter de l'année 2021.

Frais d'études, de recherche, de développement et frais d'insertion :

Durée de l'amortissement : 5 ans
 Total restant à amortir : 28 444,86 euros
 Montant de l'annuité : 7 062,61 euros

Tableau des dépenses mis à jour

Compte	N° inventaire	Intitulé	Valeur brute	Annuité
203	RES.1-203	Réseaux	13 342,55 €	2 668,51 €
203	ZONAGE ASSAI	Révision du zonage assainissement	9 792,00 €	1 958,40 €
203	RES-1-203	Réseaux	11 206,52 €	2 241,30 €
203	ZONAGE ASSAI	Révision du zonage assainissement	972,00 €	194,40 €
TOTAL			35 313,07 €	7 062,61 €

Tableau d'amortissement des études mis à jour

Année	Montant à amortir	Annuité	Reste à amortir
2020	34 341,07 €	6 868,21 €	27 472,86 €
2021	28 444,86 €	7 062,61 €	21 382,25 €
2022	21 382,25 €	7 062,61 €	14 319,64 €
2023	14 319,64 €	7 062,61 €	7 257,03 €
2024	7 257,03 €	7 062,63 €	194,40 €
2025	194,40 €	194,40 €	0,00 €

Autres immobilisations corporelles :

Durée de l'amortissement : 3 ans
 Total restant à amortir : 17 619,27 euros
 Montant de l'annuité : 8 688,47 euros

Tableau des dépenses mis à jour

Compte	N° inventaire	Intitulé	Valeur brute	Annuité
218	1.2018	Pompe submersible	2 874,00 €	958,00 €
218	1.2019	Débitmètre	3 216,84 €	1 072,28 €
218	2.2018	Grappin station d'épuration	517,44 €	172,48 €
218	2.2019	Poste de supervision	18 000,00 €	6 000,00 €
218	3.2018	Mégohmmètre	430,18 €	143,39 €
218	3.2019	Détecteur de fumée	300,00 €	100,00 €
218	2.2020	<i>Stator seepex</i>	726,96 €	242,32 €
TOTAL			26 065,42 €	8 688,47 €

Tableau d'amortissement des immobilisations corporelles mis à jour

Année	Montant à amortir	Annuité	Reste à amortir
2020	25 338,46 €	8 446,15 €	16 892,31 €
2021	17 619,27 €	8 688,47 €	8 930,79 €
2022	8 930,79 €	8 688,47 €	242,32 €
2023	242,32 €	242,32 €	0,00 €

Ces amortissements prendront effet à compter de l'année 2021, les tableaux d'amortissement sont joints à la présente délibération.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les amortissements ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 18.02-25/03/2021 : Budget Assainissement : Durée des amortissements

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire expose que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les services publics industriels et commerciaux (budgets gérés en M4), dans toutes les collectivités et les groupements, quelle que soit leur taille.

Pour rappel, les immobilisations sont des éléments d'actifs destinés à servir de façon durable à l'activité de la collectivité.

L'amortissement est une technique permettant de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource en investissement destinée à son renouvellement. La constatation de l'amortissement des immobilisations constitue une opération d'ordre budgétaire permettant de générer un crédit en recettes d'investissement (compte 28..) et un débit en dépense de fonctionnement (compte 6811).

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, sauf exceptions.

Il convient donc de fixer à compter du 1^{er} janvier 2021 les durées d'amortissement suivantes :

- Autres installations, matériel et outillages techniques :
Compte 2158 - Durée de l'amortissement : 50 ans
- Frais d'études, de recherche, de développement et frais d'insertion :
Compte 203 - Durée de l'amortissement : 5 ans
- Autres immobilisations corporelles : Compte 218 - Durée de l'amortissement : 3 ans

La méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire, les dépréciations sont réparties de manière égale sur la durée de vie du bien.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le mode de calcul des amortissements ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Procès-Verbal de la séance du 25 mars 2021

N° 19.02-25/03/2021 : Budget Assainissement : Vote du Budget Primitif 2021

Rapporteur : M. HENRY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-2 à L2343-2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49

Vu l'approbation du Compte de Gestion 2020

Vu l'approbation du Compte Administratif 2020

Vu l'affectation des Résultats 2020

Vu l'avis de la commission finances du 11 mars 2021

Vu l'état des Restes à Réaliser arrêté en dépenses et en recettes d'investissement

Vu la présentation du Budget Primitif 2021 par M. le Maire, équilibré en dépenses et en recettes :

- Budget de fonctionnement : 203 269.62 €
- Budget d'investissement : 112 916.31 €
- Budget Primitif global : 316 185.93 €

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le budget Primitif Assainissement 2021 en fonctionnement et en investissement ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 20.02-25/03/2021 : Budget Assainissement : Remboursement des frais de personnel du budget assainissement vers le budget principal

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire expose qu'un agent technique communal assure le suivi et l'entretien de la station d'épuration, et propose que le budget assainissement rembourse au budget principal cette activité à hauteur de 35 000 € pour l'année 2021.

Ce remboursement se traduit par une inscription aux articles 6211 en Dépenses sur le BP Assainissement et à l'article 6419 en Recettes sur le BP Commune.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** ces virements ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 21.02-25/03/2021 : Maison Médicale : Vote du compte de gestion 2020

Rapporteur : M. HENRY

Considérant s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice de 2020 relatifs au budget Maison Médicale de MONTREUIL-LE-GAST et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Procès-Verbal de la séance du 25 mars 2021

Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Vu le compte de gestion présenté ci-dessous;

BUDGET MAISON MEDICALE- RESULTATS DE CLOTURE 2020						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Depenses ou deficit	Recettes ou exedent	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes
Résultat reporté 2019	240			633 177,30 €	240,00 €	633 177,30 €
Opération de l'exercice	12 441,16 €		873 964,20 €	1 479,62 €	886 405,36 €	1 479,62 €
TOTAUX	12 681,16 €	0,00 €	873 964,20 €	634 656,92 €	886 645,36 €	634 656,92 €
Résultat de clôture	0,00 €	-12 681,16 €		-239 307,28 €		-251 988,44 €
Reste à réaliser			218 893,58 €	0,00 €	218 893,58 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	12 681,16 €	0,00 €	1 092 857,78 €	634 656,92 €	1 105 538,94 €	634 656,92 €
Résultats définitifs		-12 681,16 €		-458 200,86 €		-470 882,02 €

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 22.02-25/03/2021 : Maison Médicale : Vote du compte administratif 2020

Rapporteur : M. CLOLUS

M. HENRY quitte la séance.

Considérant le compte administratif 2020 dressé par M. HENRY, Maire;

Considérant que le compte administratif présenté n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes;

Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Vu le compte administratif présenté ci-dessous;

BUDGET MAISON MEDICALE- RESULTATS DE CLOTURE 2020						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Depenses ou deficit	Recettes ou exedent	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes
Résultat reporté 2019	240			633 177,30 €	240,00 €	633 177,30 €
Opération de l'exercice	12 441,16 €		873 964,20 €	1 479,62 €	886 405,36 €	1 479,62 €
TOTAUX	12 681,16 €	0,00 €	873 964,20 €	634 656,92 €	886 645,36 €	634 656,92 €
Résultat de clôture	0,00 €	-12 681,16 €		-239 307,28 €		-251 988,44 €
Reste à réaliser			218 893,58 €	0,00 €	218 893,58 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	12 681,16 €	0,00 €	1 092 857,78 €	634 656,92 €	1 105 538,94 €	634 656,92 €
Résultats définitifs		-12 681,16 €		-458 200,86 €		-470 882,02 €

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ADOpte** le compte administratif 2020 du Budget Maison Médicale
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 23.02-25/03/2021 : Maison Médicale : Affectation des résultats 2020

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire expose que le compte administratif 2020 présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 12 681.16 euros, et en section d'investissement un déficit de 458 200.86 euros. Le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

- Reporter le déficit de fonctionnement au compte 002 en fonctionnement « solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté » pour 12 681.16 euros.
- Reporter au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » le déficit d'investissement d'un montant de 458 200.86 euros.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2020 précisé ci-dessus;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 24.02-25/03/2021 : Maison Médicale : Vote du budget primitif 2021

Rapporteur : M. HENRY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-2 à L2343-2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu l'approbation du Compte de Gestion 2020

Vu l'approbation du Compte Administratif 2020

Vu l'affectation des Résultats 2020

Vu l'avis de la commission finances du 11 mars 2021

Vu l'état des Restes à Réaliser arrêté en dépenses et en recettes d'investissement

Vu la présentation du Budget Primitif 2021 par M. le Maire, équilibré en dépenses et en recettes :

- Budget de fonctionnement : 60 500 €
- Budget d'investissement : 310 913.70 €
- Budget Primitif global : 371 413.70 €

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget Primitif Maison Médicale 2021 en fonctionnement et en investissement ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 25.02-25/03/2021 : Budget Maison Médicale : Virement de la section fonctionnement vers la section d'investissement

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire expose au conseil que la section de fonctionnement dégage un auto-financement prévisionnel d'un montant de 14 218.84 euros et propose un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement comme suit :

- dépenses / fonctionnement : 14 218.84 euros
023 / virement à la section d'investissement
- recettes / investissement : 14 218.84 euros
021 / virement de la section de fonctionnement

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce virement de section à section ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 26.02-25/03/2021 : Demande de subvention au titre de la DETR pour le projet de construction d'un restaurant scolaire

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire expose que le projet de construction d'un restaurant scolaire peut prétendre au financement au titre de la DETR 2021 selon le plan de financement ci-dessous.

Dépenses	HT	Recettes	HT
Maîtrise d'œuvre	125 120 €	État DETR	280 000 €
Études géotechniques	5 000 €	Région (Plan de relance)	375 000 €
Bureau de contrôle/SPS	7 200 €	Autofinancement	842 320 €
Travaux	1 360 000 €		
Total Dépenses	1 497 320 €	Total Recettes	1 497 320 €

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération ;
- **ARRÊTE** le plan de financement hors taxes présenté ci-dessus ;
- **SOLLICITE** la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N° 27.02-25/03/2021 : Demande de subvention au titre de la DETR pour le projet de construction d'un centre technique

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire expose que le projet de construction d'un centre technique peut prétendre au financement au titre de la DETR 2021 selon le plan de financement ci-dessous.

Dépenses	HT	Recettes	HT
Maîtrise d'œuvre	28 000 €	État DETR	120 000 €
Études, bureau de contrôle et SPS	11 000 €	Autofinancement	269 000 €
Travaux	350 000 €		
Total Dépenses	389 000 €	Total Recettes	389 000 €

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'opération ;
- **ARRÊTE** le plan de financement hors taxes présenté ci-dessus ;
- **SOLLICITE** la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N° 28.02-25/03/2021 : Dons de documents pour la médiathèque

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire expose que M. Pierre Léger, habitant de Melesse a décidé de faire don à la médiathèque de la commune de 300 ouvrages au nom de Mme Pascale BRIQUET qui avant son décès, en avait exprimé le souhait.

Afin de normaliser administrativement cette générosité, il convient d'établir une convention de don de documents.

Sensible à ce geste, le conseil municipal tient à remercier M. Pierre Léger et rend un hommage appuyé à Mme Pascale BRIQUET, donatrice.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de don de documents

N° 29.02-25/03/2021 : Vœu pour un référendum pour la Bretagne à 5

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire propose le vœu suivant :

En 2018, 105.000 signatures, soit 10% du corps électoral de la Loire-Atlantique, ont été recueillies en faveur de l'organisation d'une consultation au sujet de la réunification de la Bretagne.

Cette mobilisation citoyenne d'une ampleur inédite en France ne peut être ignorée. Elle traduit en effet l'aspiration de nos concitoyennes et de nos concitoyens à être davantage consultés, dans un contexte d'indispensable revitalisation de notre démocratie.

Cette aspiration exprimée en Loire-Atlantique doit donc recevoir une traduction concrète en termes

Procès-Verbal de la séance du 25 mars 2021

démocratiques. Un referendum permettrait aux citoyennes et aux citoyens de se prononcer pour ou contre le rattachement du Département de la Loire-Atlantique à la Région Bretagne.

Par ce vœu, les élus de notre Commune réaffirment plus largement leur engagement pour que l'aspiration démocratique des citoyens soit entendue.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DEMANDE** au gouvernement d'engager le processus qui permettra de consulter par référendum les électeurs de Loire-Atlantique sur leur souhait, ou non, de rejoindre la Région Bretagne.

Questions Diverses

- M. le Maire, pour faire suite à la dernière délibération, rappelle la sollicitation de l'association BREIZH 5/5 qui propose d'installer aux entrées de bourg des panneaux BREIZH 5/5. Cet accord avait été donné par la précédente municipalité. Le conseil, en séance, réitère son accord.
- Mme Oblin fait un point d'étape sur le portail famille en cours de mise en place dans les services. L'étape du moment est la formation et la mise en place de la base famille.
- Mme Oblin présente le projet de réhabilitation du fournil pour lequel la commune peut prétendre à une aide régionale dans la mesure où le projet s'inscrirait dans le cadre d'un projet participatif (engagement d'un minimum de 70% de bénévolat). Afin de finaliser le dossier, qui doit être rendu pour le 12 avril, la commission patrimoine se réunira le 1^{er} avril à 18h30.
- Mme Oblin informe le conseil que dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques de la CCVIA, la médiathèque de Montreuil sera fermée au public durant 15 jours au mois de septembre.
- M. le Maire informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 22 avril à 20h.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Maire met fin à la séance à 23h40

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de sa publication le 29 mars 2021.

Fait le 29 mars 2021
Le Maire,

Lionel HENRY